

CRITÈRES DE SÉLECTION DES ÉTUDIANTS POUR LA MOBILITÉ ÉTUDIANT

Si les candidatures sont plus nombreuses que le nombre de bourses à octroyer

Il est demandé à l'étudiant, qui souhaite partir en mobilité, de

- ↪ Réaliser un travail de recherche sur la ville dans laquelle il va séjourner, sur les coutumes de la région, sur la population
- ↪ Réaliser un travail de recherche sur les activités économiques et sociales développées dans la région
- ↪ Réaliser un travail de recherche sur le système de santé et système social du pays afin que le stagiaire comprenne le contexte de son stage.

Ce travail devra être remis pour le mois de janvier.

Afin de sélectionner les candidats,

- ↪ Une lettre de motivation devra être remise au responsable pédagogique pour le mois de novembre au plus tard
- ↪ Un document présentant l'intérêt d'une telle mobilité par rapport au projet professionnel de l'étudiant pour le mois de janvier
- ↪ Un oral de sélection pourra être réalisé si le nombre de candidats est supérieur au nombre de bourses possible (ceci pour l'octroi d'une bourse), début janvier, avec pour objectif d'évaluer le niveau de langue (si nécessaire), la motivation de l'étudiant. Le niveau attendu est évalué dans le cadre du CECRL sur un palier B1-B2. Ce niveau est évalué selon les critères du référentiel académique de notation.